

## RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

### **COMITE DE PILOTAGE : PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Les membres du Comité de Pilotage, chargé du suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont : Le Maire, Les Adjointes, les Membres de la Commission d'Urbanisme : Mrs R. SÉNÉCAL / B. ROUET / JM. PASQUIER

### **3EME TRANCHE D'AMENAGEMENT DU BOURG : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Le relevé topographique de l'espace autour de l'ancienne gare mais aussi des terrains concernés par la 3ème tranche d'aménagement du bourg sera établi par le Cabinet Euclid, Géomètres - 12, place de la République à Auffay. Le montant du devis s'élève à :

H.T 3 294 € 00                      T.T.C 3 939 € 62

### **PROJET D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare, la Fondation du Patrimoine pourrait, sous conditions, apporter son soutien à la Commune en organisant une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. La Commune n'adhérera pas à la Fondation du Patrimoine en 2008, mais il est envisagé de présenter ultérieurement une demande d'intervention pour un autre projet de restauration.

### **CONTRAT DE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX**

La proposition de contrat de prévoyance du Cabinet d'Assurances AXA - 13, place de la République - B.P 33 à AUFFAY est retenue.

Les conditions seront les suivantes au 1er janvier 2009 :

- Agents affiliés à la CNRACL = Taux 6,15 %

Décès, Accident du Travail (sans franchise), Congé de longue maladie, Congé de longue durée, Congé de maternité, paternité, adoption, Maladie ordinaire (franchise de 15 jours)

- Agents affiliés à l'IRCANTEC = Taux 1,65 %

Maladie ordinaire (franchise de 15 jours), Grave maladie, Accident du travail, maternité, adoption et paternité

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 RIVIERES : NOUVELLES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Les «nouvelles » voies ci-dessous désignées deviennent d'intérêt communautaire :

Heugleville sur Scie :

- Rue de la Vatine VC n°8 pour une longueur de 128 mètres

- Impasse de Cohel Sente n°38 pour une longueur de 70 mètres

Sévis :

- Chemin des Pèlerins VC n°11 une partie pour une longueur de 152 mètres

Belleville en Caux :

- Rue du Bel Event pour une longueur de 192 mètres

Etampuis :

- Impasse des Frênes pour une longueur de 109 mètres à laquelle s'ajoute la longueur initiale de 70 mètres soit un total de 179 mètres

- Chemin de Clères d'une longueur de 160 mètres qui s'ajoutent aux 315 mètres déjà classés

Beauval en Caux :

- Impasse du Chien en gré pour une longueur de 330 mètres

### **ESPACE JEUNES : ADHESION 2009**

Le tarif de l'adhésion à l'Espace Jeunes pour l'année 2008/2009 est fixé à :

Jeunes de Val de Saône            2 € 50

Hors Val de Saône            5 € 00

La cotisation est forfaitaire, l'adhésion expirera le 30 septembre 2009.

### **CHOIX D'UN BLASON**

Le nouveau projet de blason proposé par le Conseil Français d'Héraldique - 6 rue Jean Savidan à LANNION, est adopté.

L'étude comprenant les frais de Commission d'homologation, l'envoi d'un brevet d'armoiries, les frais de dessin et la publication des armoiries etc... s'élève à 250 €.

### **VENTE DE POMMES**

L'offre unique reçue de Monsieur Yves LECHALUPÉ de Val de Saône pour l'achat de pommes récoltées sur la propriété communale de l'ancienne gare est acceptée. Elle s'élève à 10 euros.